

Conditions générales de prestation du service Faso Immo

Préambule

Les présentes sont conclues entre :

- Toute personne physique ou morale, particulier ou professionnel, de droit privé ou de droit public souhaitant s'engager dans un ou plusieurs des services fournis par la société FASO TECHNOLOGY, ci-après nommée le Client,
- Et la société FASO TECHNOLOGY, société de droit Burkinabé, élisant domicile 11 BP 336 Ouagadougou 11, inscrite au registre de commerce sous le numéro BF OUA 2010 A 0589 représentée par M. KAMARA Mouhamad, ci- après nommée FASO TECHNOLOGY.

Les présentes conditions générales sont applicables à toute prestation fournie par FASO TECHNOLOGY dans le cadre de son offre « Faso Immo », ci-après dénommée le Service. Ces conditions sont valables pour toute option souscrite dans ce cadre. Le fait d'utiliser le Service implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de prestations.

Plus techniquement, le Prospect ou le Client sont réputés accepter les présentes Conditions Générales de Prestation du Service s'ils ont souscrits un abonnement afin de publier et de gérer leurs annonces immobilières au travers du service « Faso Immo ».

Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de FASO TECHNOLOGY, prévaloir sur les présentes conditions générales. Toute clause contraire posée par le Client sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à FASO TECHNOLOGY, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à la connaissance de cette dernière.

Conditions générales de vente

Article 1 : OBJET

Le Client reconnaît avoir vérifié l'adéquation du Service à ses besoins et avoir reçu de FASO TECHNOLOGY toutes les informations et conseils qui lui étaient nécessaires pour souscrire au présent engagement en connaissance de cause.

Les présentes conditions ont pour objet de définir les conditions techniques et financières dans lesquelles FASO TECHNOLOGY s'engage avec le Client.

Les prestations offertes par FASO TECHNOLOGY à titre gratuit sont également régies par les présentes conditions générales de Service.

Article 2 : OBLIGATIONS ET RESPONSABILITES DE FASO TECHNOLOGY

FASO TECHNOLOGY s'engage à apporter tout le soin et toute la diligence nécessaire à la fourniture d'un Service de qualité conformément au usages de la profession et à l'état de l'art.

FASO TECHNOLOGY garantit par défaut une disponibilité de 99,9% de sa plateforme sur un mois plein. Cette disponibilité est indépendante de celle du site web.

Article 3 : LIMITATION DE RESPONSABILITE DE FASO TECHNOLOGY

La responsabilité de FASO TECHNOLOGY ne sera pas engagée si l'exécution du contrat, ou de toute obligation incombant à FASO TECHNOLOGY au titre des présentes, est empêchée par des circonstances hors du contrôle raisonnable de FASO TECHNOLOGY (« Cas de Force Majeure »).

Dans ces circonstances, FASO TECHNOLOGY et le Client seront dispensés de l'exécution de leur obligations dans la mesure où les obligations de cette partie sont relatives à l'exécution ainsi empêchée, sous réserve que la partie ainsi affectée fasse ses meilleurs efforts pour régler le problème ou trouver un palliatif le plus rapidement possible.

La partie affectée par Un Cas de Force Majeure devra tenir l'autre partie régulièrement informée par courrier électronique des pronostics de suppression ou de rétablissement de ce Cas de Force Majeure.

Article 4 : OBLIGATIONS ET RESPONSABILITE DU CLIENT

Le Client est responsable entier des annonces qui sont publiées sur la plateforme, ainsi que des mots de passe nécessaires à l'utilisation de son Service. FASO TECHNOLOGY dégage toute responsabilité pour toute utilisation illicite ou frauduleuse des mots de passe mis à la disposition du Client, ainsi que des annonces qui sont publiées sur son Service.

Article 5 : CONDITIONS TARIFAIRES

Les tarifs des services ou prestations commandés ont été précisés au Client avant son engagement; ils s'entendent Hors Taxes sauf indication contraire et sont payable en CFA (XOF) ou en Euros (EU).

FASO TECHNOLOGY se réserve la faculté de modifier ses prix à tout moment, sous réserve d'en informer le Client par courrier électronique un mois à l'avance. Dans cette hypothèse, le Client disposera à compter de cette information d'un délai de quinze jours pour réaliser le présent sans pénalité.

A défaut, le Client sera réputé avoir accepté les nouveaux tarifs. Les modifications de tarifs seront applicables à

tous les contrats et notamment à ceux en cours d'exécution.

Les prestations fournies par FASO TECHNOLOGY sont payables à la fin de chaque mois. Le Client a la possibilité de commander la prestation pour une durée de 3, 6, ou 12 mois.

Tout désaccord concernant la facturation et la nature des services devront être exprimés par courrier électronique à l'adresse contact@fasotechnology.com dans un délai de huit jours après émission de la facture.

Article 6 : FACTURATION ET PAIEMENT

La facturation sera réalisée à la fin de chaque mois ou à la fin du premier mois de l'abonnement.

La facture sera réglée par le Client dans les 30 jours qui suivent son émission. Le paiement s'effectue par chèque ou virement, ou tout autre moyen de paiement en vigueur.

Article 7 : RENOUELEMENT DE SERVICE

La durée initiale minimum d'engagement pour le Service est de 1 (un) an pour l'abonnement promoteur et 3 (trois) mois pour l'abonnement particulier. Le Service est renouvelé par tacite reconduction auprès de FASO TECHNOLOGY pour une durée identique.

Le Client peut cesser son abonnement en envoyant un simple mail à l'adresse contact@fasotechnology.com au plus tard 8 jours avant l'expiration du service souscrit.

FASO TECHNOLOGY ne saurait voir sa responsabilité engagée en cas de non renouvellement d'un service suite à un paiement non honoré ou non régularisé par le Client.

Le Client est expressément informé et accepte qu'en cas de non paiement, lié à

un défaut de paiement ou à un paiement irrégulier, dans les 45 jours qui suivent l'émission de la facture, le service pourra être interrompu à tout moment par FASO TECHNOLOGY.

Cependant, FASO TECHNOLOGY informe une semaine avant, puis trois jours avant le Client de la coupure du service pour que celui-ci puisse prendre ses dispositions.

Article 8 : RESILIATION, LIMITATION ET SUSPENSION DU SERVICE

Le contrat est renouvelé de plein droit à son échéance. Chaque partie peut résilier de plein droit et sans indemnité le contrat en cas de force majeure subsistant plus de 8 jours.

Pour une résiliation avec échéance du contrat, le Client est libre de résilier le contrat par simple email à l'adresse contact@fasotechnology.com au moins 8 jours avant la fin de la période d'abonnement.

Article 9 : DISPOSITIONS DIVERSES

LOI APPLICABLE : Le présent contrat est soumis au Droit Burkinabé.

TRIBUNAUX COMPETENTS : En cas de litige, le Client reconnaît irrévocablement la compétence du Tribunal de Commerce de Ouagadougou pour recevoir et traiter les éventuels différends.

ACCEPTATION : Le Client, en utilisant le présent service, accepte de manière inconditionnelle le présent contrat.

DIVISIBILITE : Dans le cas où une clause de ce Contrat serait déclarée nulle ou inapplicable, cette nullité n'affectera pas la validité de ce Contrat dans son ensemble.

FASO TECHNOLOGY 
11 BP 336 Ouagadougou 11
Burkina Faso
RCCM / IFU : BFOUA2010A0589 / 00025299Z
Fixe / Mobile: (+226) 50 47 91 29 / (+226) 76 87 43 47
Web : <http://www.fasotechnology.com>
Skype : mavericks.it